

## Séance publique du 20 septembre 2004

### Délibération n° 2004-2143

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Bron - Vénissieux

objet : **Espaces naturels urbains - Création et réhabilitation de jardins - Fonds de concours d'études et de réalisation versés aux Communes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les jardins, qu'ils soient familiaux, d'insertion, pédagogiques ou communautaires, peuvent être considérés comme un outil de gestion des espaces naturels en milieu urbain et péri-urbain. En ce sens, ils s'inscrivent dans le développement urbain par une prise en charge de l'espace non bâti et permettent une gestion différenciée des espaces communautaires tout en assurant le développement et la préservation des espaces naturels urbains. Par ailleurs, ils sont la source de lien social, de solidarité, d'échanges au travers de nouvelles dynamiques sociales, économiques et environnementales. Pour toutes ces raisons, ils répondent au plan de mandat en de multiples points, notamment en matière de développement social urbain, tels qu'inscrits dans le contrat de ville. C'est d'ailleurs le sens des conclusions du Bureau restreint du 29 mars 1999 sur la politique communautaire vis-à-vis des jardins et de sa volonté de voir la Communauté s'impliquer dans l'aide à leur étude et à leur réalisation. Deux communes Bron et Vénissieux ont sollicité la Communauté urbaine dans ce cadre pour bénéficier d'un fonds de concours.

- La commune de Bron

Deux dossiers sont proposés par cette Commune :

a) - par délibération en date du 17 octobre 2003, la commune de Bron propose un jardin adapté aux handicapés dans les jardins du fort de Bron et les aménagements annexes adaptés. Le budget global de l'opération est évalué à 19 170 € HT. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 4 000 €, soit 21 % du coût HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (budget HT) :

- Département	4 000 €
- Région	4 000 €
- Communauté urbaine	4 000 €
- commune de Bron	7 170 €

Aucune participation n'est demandée à la Communauté urbaine sur les coûts de gestion de ce jardin ;

b) - par délibération en date du 4 décembre 2003, la commune de Bron propose de restaurer les jardins familiaux du Mas de la Forêt dont elle est propriétaire. En effet, cet ensemble doit être transformé en totalité pour passer à 40 parcelles (au lieu des 36 aujourd'hui) par la réalisation de quatre parcelles supplémentaires et une restructuration lourde de l'existant. En outre, un jardin pédagogique pour accueillir les scolaires, les centres aérés, etc. sera créé.

Pour répondre et mettre en pratique le développement durable, le local collectif sera équipé d'une centrale photovoltaïque permettant une autonomie du fonctionnement électrique.

Le budget global est estimé à 374 665 € HT. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 30 000 € (sur le coût HT).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Département (35 %)	131 133 €
- Communauté urbaine	30 000 €
- Ademe (photovoltaïque)	8 000 €
- Région	50 000 €
- commune de Bron	155 532 €
	<hr/>
total	374 665 €

Aucune participation n'est demandée à la Communauté urbaine sur la gestion ultérieure.

- *La commune de Vénissieux*

Par délibération en date du 19 janvier 2004, la commune de Vénissieux propose de mettre en œuvre un jardin collectif d'insertion pour un public en situation d'exclusion, sur des parcelles situées rue de la Démocratie.

Le montant global est de 32 600 € HT. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 9 800 €, soit 30 % du coût.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- commune de Vénissieux	9 800 €
- Communauté urbaine	9 800 €
- politique de la ville (Etat)	10 000 €
- fondations	3 000 €

Aucune participation n'est demandée à la Communauté urbaine pour la gestion ultérieure.

*Circuit décisionnel* : ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 27 juillet 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Bron en date des 17 octobre et 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vénissieux en date du 19 janvier 2004 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation de la communauté urbaine de Lyon à ces opérations de création, de modification et de rénovation de jardins collectifs, sous forme de fonds de concours pour un montant total de 43 800 €, répartis comme suit :

- à la commune de Bron :

. jardins du Fort	4 000 €
. jardins familiaux du Mas de la Forêt	30 000 €

- à la commune de Vénissieux :

. jardins de la rue de la Démocratie	9 800 €
--------------------------------------	---------

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 140 - fonction 833 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,